

Buchères

Aube en Champagne *Mag*

www.ville-bucheres.fr





Sommaire

- Le Mot du Maire 2
- Comptes-rendus des
Conseils Municipaux 3-4-5-6
- Travaux 7-8
- Commémorations 9-10
- Informations 10-11-12
- Manifestations 13-14-15
- Conseils pratiques 16

**DOSSIER SPECIAL
INONDATIONS
en pages centrales**

Buchères Mag, Journal d'information de la
Ville de Buchères - N°50, 3ème Trimestre 2013
Directeur de la Publication: Daniel Lebeau
Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy
Imprimeur: Mairie de Buchères.



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une température «caniculaire» a succédé à un printemps dont nous nous souviendrons longtemps....

Jamais Buchères n'avait eu à gérer une période aussi dramatique du 6 au 16 mai pratiquement «les pieds» dans l'eau, situation parfaitement maîtrisée grâce au concours des services de l'Etat, Grand Troyes, SDIS (Sapeurs-pompiers départementaux), Croix Rouge, Croix Blanche, Secours Populaire etc...

Remerciements particuliers à notre CPI, sapeurs-pompiers volontaires de Buchères qui se sont, pour une grande majorité, dépensés sans compter. Ils ont fait preuve d'abnégation et de dévouement.

Un grand merci aussi à toutes celles et tous ceux qui ont, habitant la commune ou non, proposé de se mettre au service des sinistrés physiquement et financièrement. Nous n'avons pu donner suite à ces sympatiques sollicitations du fait de l'organisation mise en place.

Après le «déluge», l'heure des comptes est venue, rien de bien réjouissant. L'«ETAT de CATASTROPHE NATURELLE» n'ouvre pas droit à une indemnisation pour la «commune» nous avons donc déposé une demande d'aide auprès du fond de solidarité en faveur des collectivités territoriales, pour une participation financière pour la réfection des voiries et trottoirs.

Bien heureusement, le temps est aujourd'hui favorable à l'avancement rapide de ces travaux qui devraient être achevés en août.

Les cérémonies et festivités de juin et juillet ont pu se dérouler normalement et agréablement. Avec malheureusement un point noir en ce mois de juillet, avec la disparition de trois de nos concitoyens en 10 jours.

En conclusion, la période de congés estivale arrivant à grand pas, avec le Conseil Municipal, je voudrais vous souhaiter un agréable repos.

Pour l'équipe municipale,
Votre Maire
Daniel Lebeau

Pratique

Mairie

1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES

Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11

Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr

Site: www.ville-bucheres.fr

Permanence du Maire

Mercredi: 18H-19H

Un samedi sur deux: 10H-12H

Et sur rendez-vous au: 03.25.41.87.12

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30

Mardi: 8H00-12H00

Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30

Jeudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30

Vendredi: 8H00-14H00

Samedi: 9H00-12H00

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 22 Avril 2013

L'an deux mil treize et le vingt-deux avril, à 16 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEBEAU, Maire.

PRESENTS: Daniel LEBEAU, Maire, Philippe JULLIARD, 1er Adjoint, Bernard SAVOURAT, 3ème Adjoint, Philippe ROISIN, 4ème Adjoint, Laurence PLUMON, Chantal BOUCHOT, Jocelyn DOREZ, Dominique DOUINE.

ABSENT : Alain AMAT

ABSENTS REPRESENTES : Philippe GUNDALL, donne pouvoir à Philippe JULLIARD
Francis FERREBEUF, donne pouvoir à Dominique DOUINE
Manuel FIGUEREIDO, donne pouvoir à Philippe ROISIN
Jack TOUTEE, donne pouvoir à Jocelyn DOREZ

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour occuper les fonctions de secrétaire de séance. Madame Laurence PLUMON est volontaire.

Madame Laurence PLUMON a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 03 avril 2013. Le compte-rendu est approuvé par 8 voix « pour » et 4 voix « contre » (Mme Dominique DOUINE, M. Jocelyn DOREZ et pouvoir de MM. FERREBEUF et TOUTEE).

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il devra se réunir prochainement afin de se prononcer sur le dossier de la gouvernance du Grand Troyes ; la loi prévoyant une nouvelle répartition du nombre de délégués pour chaque commune, au sein des intercommunalités, en fonction du nombre d'habitants des communes.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, en mairie, la visite d'une ancienne élue venant le féliciter pour la qualité du bulletin municipal.

- Monsieur le Maire félicite le service technique pour le fleurissement de la commune, qui présente des couleurs chatoyantes.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie pour l'inauguration de la rue Georges Tremet a lieu samedi 27 avril.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la personne propriétaire de la voirie du Lotissement de la Rue des Navettes. Ce courrier ne laisse pas augurer d'une suite favorable pour l'entrée dans le domaine public des parcelles dont cette dame est propriétaire.

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier émanant de cinq habitants du Lotissement des Navettes, qui s'inquiètent de la future création d'une voirie de desserte d'un lotissement entre leurs propriétés et les établissements Bonenfant. Monsieur le Maire précise qu'il recevra prochainement ces personnes.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le Directeur Départemental des Finances Publiques, après lui avoir adressé un courrier concernant des dysfonctionnements constatés au niveau de la Trésorerie de Bouilly.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une course cycliste magnifique s'est tenue ce week-end. 160 coureurs ont participé, l'UVB a remporté une victoire chez les féminines.

OBJET : CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, lors de la séance du 03 avril dernier, de recourir à l'emprunt afin de financer l'aménagement de la deuxième phase de l'aire de loisirs. Le montant retenu était de 130 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de 4 établissements bancaires, pour la souscription d'un prêt sur une durée de 3 à 10 ans.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne, portant sur une durée de 10 ans, avec des échéances semestrielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 4 voix « contre » (Mme Dominique DOUINE, M. Jocelyn DOREZ et pouvoir de MM. FERREBEUF et TOUTEE) décide de retenir la proposition financière de la Caisse d'Epargne.

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, lors de la séance du 07 octobre 2010, de céder une partie de parcelle de terrain communal, la

parcelle ZB 140, à un couple de Buchèrois.

La cession portait sur une surface de 29 m², au prix de 70 € le m², ce qui représentait un montant de 2 030 €.

Monsieur le Maire indique que ces personnes se sont acquittées du montant des frais de bornage de la parcelle, qui s'élèvent à 473,62 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déduire le montant de ces frais du prix de vente de la parcelle; ce qui ramènerait la recette à encaisser par la com-

mune à 1 556,38 €.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte relatifs à la cession seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 2 abstentions (M. Jocelyn DOREZ et pouvoir de TOUTEE) entérine le prix de vente de la parcelle à 1 556,38 €, afin de tenir compte de la déduction des frais de bornage et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 08 Juillet 2013

L'an deux mil treize et le huit juillet, à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEBEAU, Maire.

PRESENTS: Daniel LEBEAU, Maire, Philippe JULLIARD, 1er Adjoint, Philippe GUNDALL, 2ème Adjoint, Bernard SAVOURAT, 3ème Adjoint, Laurence PLUMON, Chantal BOUCHOT, Jocelyn DOREZ, Dominique DOUINE, Francis FERREBEUF, Jack TOUTEE.

ABSENTS REPRESENTES: Philippe ROISIN, donne pouvoir à Philippe JULLIARD
Alain AMAT, donne pouvoir à Jack TOUTEE
Manuel FIGUEREIDO, donne pouvoir à Daniel LEBEAU

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de Mme Aurore MILLET, la secrétaire générale, qui va quitter ses fonctions pour rejoindre la mairie de Crenay.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour occuper les fonctions de secrétaire de séance. Madame Laurence PLUMON est volontaire.

Madame Laurence PLUMON est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 22 avril 2013. Le compte-rendu est approuvé par 8 voix « pour », 4 voix « contre » (Mme Dominique DOUINE, MM. Jocelyn DOREZ, Francis FERREBEUF, Jack TOUTEE) et une abstention (pouvoir de M. Alain AMAT).

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Buchères Mag' sera distribué dans les prochaines semaines. Ce numéro sera consacré essen-

tiellement aux inondations.

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a été classée en état de catastrophe naturelle par arrêté daté du 20 juin 2013, mais cela n'ouvre pas droit à indemnisation au titre des voiries endommagées ni de l'hébergement des sinistrés. De plus, Monsieur le Maire indique que les services de la Préfecture ont adressé les factures de la Croix-Rouge et de la Croix-Blanche concernant les actions réalisées dans la commune pendant les inondations.

- Monsieur le Maire précise que la Croix-Blanche a indiqué que ses interventions ne seraient pas facturées à la commune.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des dons ont été versés sur le budget du CCAS, afin de venir en aide aux sinistrés. Monsieur le Maire remercie tous les donateurs, notamment le CCAS d'Orvilliers Saint Julien, qui a versé une somme de 150 €, ainsi que la Commune de Saint Thibault qui a délibéré afin de verser 1 000 € au CCAS, ce qui représente un geste fort.

- Monsieur le Maire rappelle que ces dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66%, pour les particuliers.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune sera rattachée à compter du 1er janvier 2014 à la Trésorerie de Troyes Municipale et non plus à la Trésorerie de Bouilly.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa surprise concernant l'article de Monsieur FERREBEUF, dans la revue du Conseil Général « l'Aube Nouvelle », concernant la réforme des rythmes scolaires.

- Monsieur JULLIARD fait part au Conseil Municipal des effectifs scolaires pour la prochaine rentrée.

En maternelle : 49 enfants pour deux classes, la capacité d'accueil totale étant de 60 enfants.

En primaire : 93 enfants pour 4 classes (dont 7 enfants du Village d'Enfants de Bréviandes), la capacité d'accueil totale étant de 120 enfants.

Il fait part du départ d'une institutrice en maternelle, qui sera remplacée par Mme ROBERT.

- Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Mon-

sieur François BAROIN, Président du Grand Troyes, et à Monsieur BENEDETTI, Directeur Général des Services de cette structure, qui ont procédé au déblocage d'une avance de trésorerie de plus de 200 000 €, sur les dotations attribuées à la commune.

FUTURE GOUVERNANCE DU GRAND TROYES

L'article 9-I de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales pose le principe de la répartition des sièges des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en tenant compte de la représentation des territoires sur une base démographique et territoriale.

Ces nouvelles règles seront applicables à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014.

En établissant une répartition par strate de population, les statuts du Grand Troyes s'inspirent du principe de représentation territoriale et démographique. Cependant, considérant le nombre de délégués communautaires actuels et les perspectives d'extension du périmètre communautaire lors de la prochaine mandature, ceux-ci ne sauraient être conservés en l'état.

Par délibération du 27 mai 2013, le Conseil Communautaire du Grand Troyes a accepté la proposition suivante:

Répartition par strate de population :

<u>Population des communes</u>	<u>Nombre de Conseillers</u>	<u>Nbre de Communes concernées</u>
Jusqu'à 999 habitants	1	4
De 1 000 à 4 999 habitants	2	9
De 5 000 à 9 999 habitants	3	1
De 10 000 à 12 999 habitant	4	2
De 13 000 à 15 999 habitants	5	1
Plus de 55 000 habitants	24	1
Total à 18 communes	62	18

soit pour Buchères : 2 délégués.

Cette proposition doit faire l'objet d'une décision du présent conseil avant le 31 août 2013. A défaut, cette décision est réputée défavorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de répartition des sièges présentée dans le document annexé à la présente

délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif à intervenir en application du présent exposé des motifs.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie de la commune et propose de fixer le montant de cette ligne de trésorerie à 100 000 €.

Trois établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois propositions et propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix « pour », 3 voix « contre » (MM. Jocelyn DOREZ, Jack TOUTEE et pouvoir de M. Alain AMAT) et 2 abstentions (Mme Dominique DOUINE et M. Francis FERREBEUF), décide de souscrire une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription.

REALISATION DE TRAVAUX EXCEPTIONNELS SUITE AUX INONDATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux inondations, des travaux de réfection des rues sinistrées sont indispensables.

Monsieur le Maire indique que dès la première heure des inondations, l'entreprise CSVRD a proposé ses services à la commune pour les premiers travaux de sécurisation. Des travaux de busage ont également été réalisés dans le bas de Buchères afin d'éviter l'inondation des maisons.

C'est pour cette raison que l'entreprise CSVRD a été contactée pour réaliser ces travaux qui s'élèvent à un montant de 163 311.55 € TTC. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que cette entreprise a effectué les études préalables à ces travaux gratuitement et que, de plus, aucune marge n'a été réalisée sur les travaux de sécurisation.

Monsieur le Maire adresse également des remerciements à l'établissement Campanile pour l'hébergement des sinistrés moyennant un tarif préférentiel, ainsi qu'à Messieurs COUCHE et à Monsieur BALLERAY qui ont fait preuve de dévouement lors de ces inondations.

Monsieur TOUTEE fait part de sa satisfaction pour la réunion de la Commission « Bâtiments Voirie Eclairage Public » qui s'est réunie le samedi 06 juillet. Il ajoute que les travaux prévus ne sont pas discutables. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux.

DEMANDE D'AIDE AUPRES DU FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES CATASTROPHES NATURELLES

Monsieur le Maire indique que les travaux de réparation à l'identique de certains biens endommagés lors de ces crues peuvent bénéficier d'un soutien financier au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les catastrophes naturelles.

Les travaux qui vont être réalisés par la Commune entrent dans la catégorie des biens éligibles, puisqu'il s'agit de réfection des voiries et des trottoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide auprès du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, en vue de réaliser les travaux de réfection à l'identique des rues des Anémones, de la Gare, des Prés, et Chemin du Buisson Geoffroy

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU GRAND TROYES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crues qui ont touché la commune début mai 2013 ont engendré, pour la collectivité, des dépenses imprévues qui s'élèvent, à ce jour, à : 35 998,98€, auxquels s'ajoutent le coût des travaux de réfection de voirie.

Le budget communal ne pouvant prendre en charge l'intégralité de ces sommes, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de Monsieur le Président du Grand Troyes, au titre de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'AUBE

Monsieur Francis FERREBEUF, en sa qualité de Conseiller Général du canton, a fait part à Monsieur le Maire qu'il était possible que la Commune bénéficie d'une aide exceptionnelle du Conseil Général, au titre des dépenses imprévues qui ont été provoquées par les inondations.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adresser un dossier de demande d'aide auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Général.

INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES : VERSEMENT AU MOIS D'AOUT 2013

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dévouement exemplaire dont les sapeurs-pompiers volontaires de Buchères ont fait preuve, lors des inondations qui ont frappé la commune.

Afin de les en remercier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à chacun des sapeurs-pompiers une prime calculée au prorata du temps passé sur le terrain. Le montant sera identique, quel que soit le grade du sapeur-pompier. Il indique également que les heures effectuées de nuit ou bien un dimanche ou jour férié seront rémunérées au même taux que les heures de jour.

Monsieur le Maire indique que 568 heures ont été déclarées par les sapeurs-pompiers de Buchères mais il précise que ces derniers n'ont pas comptabilisé l'intégralité des heures passées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

TARIFS POUR LES ACTIVITES DU CLUB ADOS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif d'une nouvelle activité du Club ados pour les vacances scolaires, comme suit :

Activité nouvelle :

PRESTATAIRES: Comité Départemental de Canoë Kayak (Bivouac Expérience)

Tarif facturé par le prestataire: 29 €/jeune pour 2 jours (inclus bivouac) + 6 €/jeune pour les repas soit 35 €

Tarif appliqué aux familles: 20 € pour les 2 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce nouveau tarif.

Monsieur JULLIARD précise qu'il y a 14 places disponibles pour cette activité. Il indique que 75 enfants sont inscrits au Centre de Loisirs et 25 jeunes, au Club Ados.

TARIFS POUR LES REPAS DU 14 JUILLET 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs pour le repas du 14 juillet

-Pour les Buchérois :

- adultes : 5 €
- enfants de moins de 12 ans : 2,5 €
- gratuit pour les enfants de moins de 5 ans

-Pour les extérieurs :

- adultes : 15 €
- enfants de moins de 12 ans : 10 €
- gratuit pour les enfants de moins de 5 ans

Monsieur GUNDALL précise que 149 personnes sont inscrites pour le repas et espère une bonne participation pour le feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ces tarifs.

PLANTATION DU FLEURISSEMENT ÉTÉ 2013



RÉFÉCTION DE LA ROUE DU VÉLOCIPÈDE DE DÉCOR DANS LA COUR DE LA MAIRIE



DÉMANTÈLEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION ET CRÉATION D'UNE CANALISATION DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES EN VUE DU RACCORDEMENT À LA STATION DE BARBEREY SAINT SULPICE



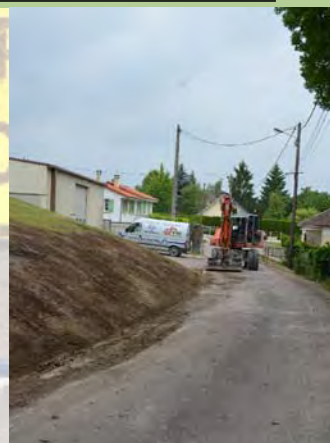
AVANCEMENT DE TRAVAUX LOTISSEMENT «LE CLOS DU POIRIER»



L'AIRE DE LOISIRS, C'EST PARTI.....



RABOTAGE DES ABORDS POUR FACILITÉ L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE ET REPRISE DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DES VIGNEUX



Buchères

Aube en Champagne

DOSSIER SPECIAL INONDATIONS DE MAI 2013



UNE SEMAINE AU COEUR DES INONDATIONS



LUNDI 06 MAI 2013 :

Monsieur le Maire a été convoqué par Monsieur le Préfet de l'Aube (appel à 12h00), à une réunion de crise devant se dérouler à 14h00 concernant d'éventuelles inondations dues à la montée des eaux de la Seine. Monsieur Philippe Julliard, 1er Adjoint, a représenté Monsieur le Maire à cette réunion durant laquelle un plan des crues de 1983 a été remis à chaque représentant de commune. D'après ce plan, la commune ne devait pas être impactée.

Monsieur le Préfet a demandé que chaque commune déclenche son plan communal de sauvegarde.

Une réunion de Municipalité a eu lieu l'après-midi même au sein de la Mairie, afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention de la population et des entreprises.

En fin de journée, les pompiers du CPI de Buchères se sont rendus dans les quartiers susceptibles d'être inondés afin de prévenir chaque personne.

MARDI 07 MAI 2013:

Aux environs de 6h00 du matin, le chef de corps du CPI a été alerté de la montée des eaux par un habitant du quartier de la Gare, effrayé par l'inondation de son domicile. **1**

A cet instant, Monsieur le Maire a été prévenu en urgence par le chef de corps ainsi que par le directeur de l'entreprise Dislaub et s'est rendu sur les lieux immédiatement. **2**

La montée des eaux a atteint un pic de dangerosité très rapide, ce qui a provoqué une évacuation en urgence de la population concernée. **3** **4**

Différents services de l'Etat (Gendarmerie, Pompiers, Protection civile, etc...), se sont rendus sur place afin d'évaluer la situation et de prêter main forte au CPI de la Commune. **5**

Au vu des inondations de la journée, les pompiers ont averti les habitants des quartiers voisins.

45 habitants ont été évacués, dont 11 relogés à l'hôtel. Les autres ont été relogés chez leurs proches.



MERCREDI 8 MAI ET JEUDI 9 MAI 2013:

Le SDIS a effectué une mission de reconnaissance et de surveillance de la voie ferrée servant de digue.

Des navettes ont été mises en place par les pompiers à l'intention des habitants et ouvriers des entreprises du quartier, afin de leur permettre de récupérer des effets personnels.

Le constat pour la voirie est lourd, dans les 2 rues se trouvant dans l'axe du courant, il n'y a plus de trottoirs, toutes les tranchées EDF, assainissement sont mises à nu jusqu'à une profondeur de 1.80 mètres.

Le carburant des véhicules ainsi que l'huile de vidange, provenant des sociétés de transport voisines, flottent et se déposent dans les habitations et jardins ainsi que dans le champ captant l'eau potable. 10

La station de pompage d'eau de la ville de Troyes se trouve entièrement cernée par l'inondation et il faut l'intervention d'une société de travaux publics locale, réquisitionnée par Madame la Sous-préfète, aidée par un agriculteur de la commune pour ériger un rempart de sacs de terre afin d'éviter que l'ensemble de l'agglomération troyenne ne soit privée d'eau potable.

Un deuxième quartier se trouve menacé, mais cette fois-ci, ce n'est pas par le débordement de la Seine mais par la remontée des nappes phréatiques.

Pour que l'eau s'évacue plus rapidement, la commune a fait creuser une tranchée près de l'ancienne école afin que l'eau puisse se répandre dans les champs aux alentours qui, eux, n'étaient pas inondés.



VENDREDI 10 MAI 2013 :

Visite de Manuel Valls et Delphine Batho qui ont souhaité rencontrer les habitants et entreprises victimes de la crue historique qui a touché la commune. 11 12

Les deux membres du gouvernement ont confirmé l'état de catastrophe naturelle pour les zones touchées.

La demande de l'état en reconnaissance de catastrophe naturelle a été envoyée à la Préfecture.



SAMEDI 11 MAI 2013:

Une réunion s'est tenue en Mairie, avec les services de la préfecture, du SDIS et de la DDT, samedi midi, à l'issue de laquelle il a été décidé de creuser une tranchée au milieu de la route départementale menant à Buchères-Gare pour y insérer une buse qui doit permettre de vider l'eau accumulée sur le site. 13



DIMANCHE 12 MAI 2013:

Une réunion avec les sinistrés a été organisée par la commune dans la salle des Vigneux en présence de la municipalité, de la Croix Rouge, du chef de corps du CPI et des représentants du SDIS.

Cette réunion a été l'occasion de recenser les personnes et entreprises sinistrées afin de leur donner des éléments d'information sur la procédure d'indemnisation et sur les différentes formalités qu'ils auront à accomplir suite à cette catastrophe.

LUNDI 13 MAI 2013:

Début des travaux de sécurisation.

MARDI 14 MAI 2013:

EDF rétablit l'électricité dans les entreprises et chez les particuliers, en fin d'après-midi 80% des installations étaient opérationnelles.

18h00 : Départ des Gendarmes mobiles sécurisant les lieux. Mise en place de patrouilles par la brigade de Gendarmerie locale grâce à leur bonne volonté.

MERCREDI 15 MAI 2013 :

Les pompiers de la commune procèdent aux pompages chez les particuliers qui le souhaitent.

Des bennes sont mises à disposition des sinistrés afin qu'ils puissent se débarrasser des objets et meubles irrécupérables.

JEUDI 16 MAI 2013 :

Les premiers habitants réintègrent leur domicile, l'électricité, le téléphone et l'assainissement sont opérationnels.

Cérémonie commémorative du 08 Mai 1945



Malgré la pluie mais aussi et surtout malgré les innovations dont a été victime la commune, Daniel Lebeau, maire et vice-président du Grand Troyes, ses adjoints et conseillers municipaux ainsi que les responsables d'associations et habitants de Bu-

chères ont rendu un hommage solennel aux anciens combattants et victimes de guerre, lors de la cérémonie commémorative du 68^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie du 8 Mai.

Cérémonie commémorative de l'appel du Général de Gaulle du 18 Juin 1940



C'est à l'occasion d'une émouvante cérémonie que le 73^{ème} anniversaire de l'appel du Général de Gaulle a été célébré, devant le monument aux morts de Buchères.

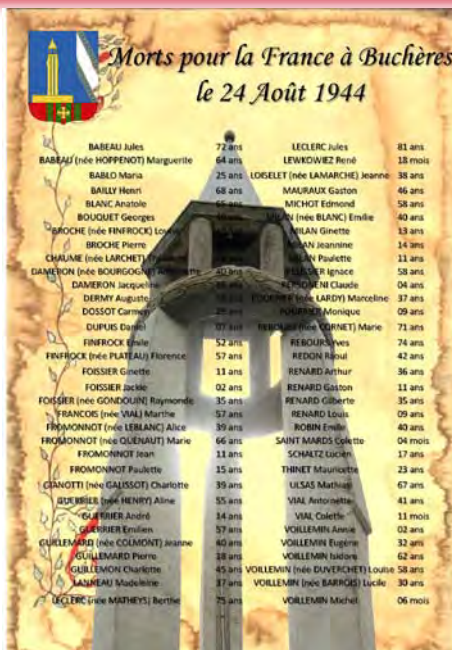
Des dizaines de personnes étaient présentes, parmi lesquelles des représentants des forces de l'ordre et du CPI de Buchères, ainsi que tous les élèves de l'école primaire. Parmi ces derniers, trois d'entre

eux ont lu devant l'assemblée le texte intégral de l'appel du 18 Juin 1940, suivi par Monsieur Philippe Julliard, 1^{er} adjoint qui a lu le message du Ministre délégué chargé aux anciens combattants, Monsieur Kader Arif.

Pour clore cette commémoration, tous les enfants, 90 au total, ont chanté en chœur la « Marseillaise ».

Après ces vibrantes émotions, tous ont pu se retrouver autour du verre de l'amitié dans la salle Roland Thépenier.

Cérémonie commémorative du 24 Août 1944



Nous vous invitons à vous joindre à nous pour commémorer le 69^{ème} anniversaire des Martyrs de Buchères qui débutera à :

- **10H15** devant l'église de Buchères,

- **10H30** cérémonie religieuse.

- **11H00** recueillement et une bénédiction sur les tombes des Martyrs.

- **11H30** rendez-vous devant le Mémorial pour un dépôt de gerbes, des allocutions et un appel solennel des morts.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire. Vous devez vous présenter en mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité de l'enfant en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDF, France Télécom,...)
- Livret de famille

CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECENSEMENT MILITAIRE

<u>Période</u>	<u>Présentation en Mairie</u>	<u>Liste unique régularisation concernant les jeunes nés:</u>	<u>Liste unique recensement normal jeunes nés entre:</u>
3ème Période	Juillet Août Septembre 2013	avant Juillet 1997	Juillet Août Septembre 2013

AVIS AUX ELECTEURS INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 Décembre inclus muni des pièces suivante:

- Pièce d'identité en cours de validité

(carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, extrait de naissance)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

(quittance de loyer, facture EDF, téléphone sauf mobile, bail, acte de propriété).

L'inscription sera prise en compte à compter du 1er Mars de l'année suivante.

NOUVELLE ENTREPRISE

WAKOO PIZZA



Vous accueille tous les mercredis soirs à compter du
24 Juillet 2013 de 17h00 à 21h00
sur le parking de la bibliothèque
06.78.81.01.12
Pizzas, tartes, tartes flambées....

NOUVELLE ENTREPRISE



Animations de clown - Magie Clownesque
Sculpture sur ballons

Pour comité des fêtes, comités d'entreprise,
centres aérés, mariages, anniversaires

03.25.80.34.55
www.animaclown10.fr
Email: pacalm@hotmail.fr



SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE 2013

Du 16 au 22 septembre

Le Grand Troyes participe à la 12^{ème} édition de la Semaine Européenne de la Mobilité, autour de la thématique «les déplacements doux et leurs bienfaits sur la santé».

Les habitants de l'agglomération pourront profiter de nombreuses animations dont : une exposition, une conférence/débat, un nouveau parcours jogger, des randonnées pédestres, cyclistes et à trottinette, à la découverte du patrimoine de notre territoire.

A noter également la Journée du Transport Public, permettant de se déplacer le mercredi 18 septembre sur les réseaux TCAT et TER, pour 1€ seulement.

Le programme détaillé de toutes les animations, organisées par le Grand Troyes et ses communes membres, sera disponible début août sur www.grand-troyes.fr et fin août à l'accueil des mairies.

CONFÉRENCE : LES GUERRIERS GAULOIS DU PARC LOGISTIQUE DE L'AUBE, UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE EXCEPTIONNELLE

Une nécropole gauloise des IV^e et III^e siècles avant notre ère a été étudiée par les archéologues de l'Inrap lors d'une fouille menée au printemps, à Buchères, sur le site du Parc logistique de l'Aube. Cette série de tombes, principalement de guerriers, constitue un ensemble funéraire exceptionnel. Les autres découvertes funéraires faites sur le site du parc logistique de l'Aube, du Néolithique au Moyen Âge, seront également évoquées. A l'occasion des journées du patrimoine, Cécile Paresys et Emilie Millet, archéologues à l'Inrap, présenteront les découvertes lors d'une conférence à la salle des fêtes de Buchères, vendredi 13 septembre à 19h30. L'entrée est libre.



Détail d'une fibule près du torse © Denis Gliksman / Inrap



Relevé d'une sépulture profonde © Denis Gliksman / Inrap



MERCI ET BRAVO!!!

Aux courageux anonymes qui agissent dans le noir en dégradant le fleurissement sur le compte des buchérois.

Nous vous rappelons néanmoins que ces faits sont passibles de poursuites judiciaires.



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES DE RÉSIDENCES

Nous vous rappelons qu'en cas d'absences prolongées, vous pouvez en informer la brigade de Gendarmerie qui, dans le cadre de l'opération «tranquilité vacances» effectuera des rondes aléatoires aux abords de votre résidence.

Pour cela, n'hésitez à remplir une fiche d'inscription à l'opération, disponible auprès du secrétariat de Mairie.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



OB SERVICES, la société de votre tranquillité !

Olivier Baquet, gérant, a décidé de créer sa société il y a 2 mois maintenant afin de proposer un service de proximité à domicile aux professionnels et aux associations.

Réparation, entretien et dépannage de matériel électro portatif, perceuses, groupe électrogène, au matériel de chantier, bétonnière, mini pelle.

Son camion atelier lui permet d'assurer ses réparations dans les entreprises et peut également proposer ses services aux associations.

Sur simple appel, il se déplace et vient vous dépanner.

Olivier Baquet espère, par son activité, réduire la surconsommation et propose une meilleure gestion du matériel professionnel.

Réparer et moins acheter pour un développement durable facilité et pour un avenir assuré.

Agir local, penser global, (formule employée par René Dubos au sommet sur l'environnement de 1972)

N'hésitez pas à contacter OB SERVICES 06 34 46 09 25



COMMUNIQUÉ

Pour la saison 2013-2014, une équipe seniors sera mise en place.

FOOT 2000 recherche des joueurs.

Pour tout renseignement, contactez:
PROTIN Philippe au 06.20.79.17.27

ou

foot2000@ligue-ca.fr

DE L'EXOTISME AU MENU DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE

ARTICLE DE L'EST-ECLAIR

Pour la deuxième année consécutive, la commune organisa samedi après-midi, à la salle des fêtes, la Fête de la musique. Pour cette nouvelle édition, les organisateurs se sont associés au club country de Saint Pouange «Phimadelphie».

Au programme de cette nouvelle édition: des démonstrations de danse en tout genre qui ont ponctué l'après-midi.

Si les danseurs country ont lancé les festivités, les spectateurs ont largement plébiscité la zumba, la danse orientale, de salon, le folk.

Les démonstrations se sont achevées en fin d'après-midi avec «Requiem of Downfall» et son métal mélodique.

Une programmation éclectique pour toucher un large public.

Et ce fut le cas samedi où petits et grands ont participé à cet événement festif, soit par les danses, soit par les jeux mis à disposition pour les plus jeunes.

Le fête s'est achevée tard dans la soirée par un grand bal country.



Ambiance chaleureuse le 15 Juin 2013 pour Buchères en fête organisé par PhiMaDelphie Country et la commune. Patchwork de danses variées, salon, folk, zumba, country catalan et concerts traditionnels ; portugais, hard métal, musette ont agrémenté

l'après-midi en plein air, le temps étant clément. Une buvette sympathique, des jeux pour enfants et les odeurs de paninis, crêpes, et assiettes texanes ont titillé les narines des plus gourmands avant le bal country nocturne qui a clôturé cette manifestation. Une journée bien remplie.

PhiMaDelphie Country

EN JUIN BUCHÈRES A FÊTÉ L'ÉTÉ

Le vendredi 14 Juin, la rando de l'été organisée par l'office des sports et loisirs s'est déroulée sur Buchères. Environ 250 personnes ont marché dans les rues de la commune et du parc logistique sur un parcours de 8 kilomètres dans une ambiance conviviale.

Le lendemain se tenait la seconde « Fête de la musique » sur le site de la salle des Fêtes. Un public en nombre est venu applaudir les différents groupes de Country, Métal, Folk, Zumba, folklore Portuguais, Kdanse, les Roses Orientales etc... L'organisation a été à la hauteur de l'évènement et la soirée s'est terminée par un grand bal country gratuit et ouvert à tous. (voir article page 13)

Le 16 Juin a eu lieu le vide-grenier annuel dans les rues de Buchères sous un soleil radieux et un record d'exposants et de visiteurs.

Le week-end suivant, samedi 22 Juin, toujours sous le soleil et malgré un peu de vent, les enfants de l'école ont fait leur show devant les parents admiratifs de leurs progénitures pour la fête de fin d'année.

Le vendredi 28 juin, l'ensemble musical Chapelain a conquis le public par un concert de cuivre légèrement humoristique suivi de l'harmonie qui nous a fait voyager par ces morceaux de musique latine ou de film.

Enfin le lendemain, le samedi 29 juin, c'est le concours de pétanque « challenge Bruno Colin » organisé par les pompiers qui clôtura les animations festives de ce mois de juin avec toujours plus de participants.

Merci à tous pour votre participation en ce mois de juin et nous vous souhaitons un bel été espérons le plein de soleil et de bonheur dans vos familles.

L'ensemble Musical Chapelain - Vendredi 28 Juin 2013



La rando de l'été - Vendredi 14 Juin 2013



Fête des écoles - Samedi 22 Juin 2013



Challenge Bruno Colin - Samedi 29 Juin 2013

INONDATIONS : LA MUNICIPALITÉ DE BUCHÈRES LOUE L'ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Par Albane WURTZ DE L'EST-ECLAIR



Gendarmerie de Barberey Saint Sulpice



Gendarmerie de Bréviandes



La Municipalité et les récipiendaires



Les carrières Champenoises



Entreprise CSVRD

Près de deux mois après les inondations, la municipalité de Buchères a remercié forces de l'ordre, de secours et entreprises pour leur concours salvateur.

Dès le début des inondations, le 7 mai, à Buchères, un élan de solidarité a rassemblé entreprises, civils, forces de l'ordre et associations de protection des populations. Pour commémorer ce travail d'équipe et remercier tous ceux qui y ont participé, la municipalité de Buchères avait organisé, dimanche 30 Juin, dans la salle des fêtes, une cérémonie d'hommage.

« LA COMMUNE LA PLUS BLESSÉE »

L'entreprise de terrassement CSVRD, les Carrières champenoises, les transports Balleray, mais aussi les gendarmes de Bréviandes et de Barberey ainsi que les pompiers bénévoles de Buchères, la Croix-Rouge et la Croix Blanche ont été chaleureusement remerciés et distingués. Visiblement ému, le maire de la commune, Daniel Lebeau, n'a pourtant pas mâché ses mots. Comme à son habitude. Traduisant le bel élan de solidarité qui a animé les uns et les autres, il a tenu à souligner que « pendant dix jours, l'esprit mercantile avait totalement disparu du dictionnaire de la com-

mune. La commune la plus blessée, la plus touchée ».

L'EAU POTABLE DE 70 000 PERSONNES

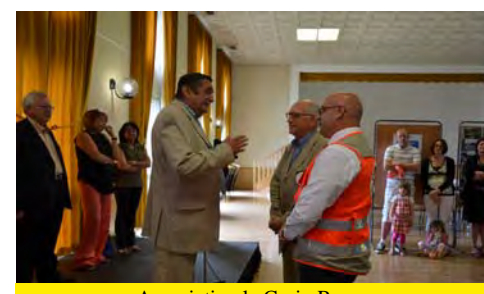
Une médaille gravée au dos, de vifs remerciements, une touche personnelle : pendant plus d'une demi-heure, Daniel Lebeau n'a pas économisé sa verve. Face à Stéphane Cuny, le patron de CSVRD, qui a notamment creusé des tranchées afin que l'eau puisse s'écouler, le maire de Buchères a répété à l'envi que son aide avait permis « à 70 000 personnes du Grand Troyes de boire de l'eau potable ». « Merci à mon exceptionnel personnel, je suis ravi de constater que je ne me suis pas trompé sur les gens sur qui j'ai misé », a souligné avec émotion le dirigeant. Récompensant les pompiers volontaires de la commune, Daniel Lebeau s'est attardé sur chacun d'entre eux et, notamment, sur Jessica, seule femme de l'unité, qui s'est mariée pendant l'épisode des crues. Appelé à la tribune après ses équipes, le responsable du centre de première intervention (CPI) de Buchères, Xavier Malherbe, a conclu les hommages en remerciant « tout le CPI, sans qui je ne suis rien ». « Merci aussi à tous les élus, très présents, qu'il n'a jamais fallu aller chercher à la mairie », a-t-il ajouté.



Transports Balleray



Association la Croix Blanche



Association la Croix Rouge



CPI de Buchères

A LA CHASSE AUX MOUSTIQUES !



Les précipitations importantes qui se sont déversées sur notre territoire, durant l'hiver et le printemps, sont propices à la prolifération des moustiques. Dans le cadre de ses compétences, le Grand Troyes se charge de la diminution de ces nuisibles, mais ne peut intervenir que sur le domaine public de son territoire. Des opérations régulières sont assurées tout au long de l'année, afin de garantir l'efficacité d'un traitement de longue durée, à l'aide notamment d'un produit qui respecte l'environnement et l'écosystème : le BTI.

Repérez les larves

Pour que le moustique puisse proliférer, deux facteurs sont nécessaires : la présence d'eaux stagnantes et une température minimum. A titre d'exemple, un bidon de 100 litres d'eau peut abriter jusqu'à 5 000 larves de moustiques ! Il faut savoir que c'est seulement pendant sa période larvaire que le développement du moustique peut être interrompu.

L'affaire de tous

S'il n'est pas possible d'éliminer tous les moustiques, nous pouvons au moins limiter leur multiplication, pour cela quelques gestes simples sont à appliquer et à transmettre autour de vous :

- Repérez et videz les gîtes larvaires : pots en terre, arrosoirs, jeux d'enfants, bidons, vieux pneus et tous récipients pouvant contenir de l'eau stagnante.
- Nettoyez vos gouttières régulièrement
- Couvrez les récupérateurs d'eau, ou tous contenants d'eau stockée à l'air libre
- Mettez des poissons (friands de larves) dans vos bassins d'ornementation.
- Si vous possédez une piscine, entretenez-la régulièrement et couvrez-la hors saison.

Ces précautions sont utiles pour vous et pour votre voisinage également, c'est pourquoi il est important que chacun adopte les bons gestes.

Lorsque les moustiques sont déjà là, vous pouvez disposer autour de vos terrasses, balcons ou au bord de vos fenêtres, des plantes à l'odeur citronnée (géraniums, citronnelle, thym citron, mélisse, etc).

Le Grand Troyes se tient à votre disposition pour tout conseil et vous souhaite un bel été, à l'abri des moustiques !

Contact : Pôle technique du Grand Troyes au 03.25.46.27.30.